

un emploi

service remplacement

TEMPORAIRE

Missions à durée variable
(de quelques jours à plusieurs mois)
dans les collectivités.

Pour vous inscrire, veuillez créer votre profil et déposer votre CV sur le site du CDG 17 :

Rubrique « Déposez votre candidature pour des missions temporaires »

Votre candidature sera enregistrée dans la CVthèque et envoyée aux collectivités si votre profil correspond à leurs besoins.

un emploi

service emploi

PERMANENT



Emplois pérennes ou
à durée déterminée.

Pour vous inscrire, créez votre profil sur le site emploi-territorial.fr et joignez votre CV ainsi qu'une lettre de motivation à votre (vos) demande(s).

Votre candidature sera publiée et accessible aux collectivités qui pourront vous contacter directement.

Vos inscriptions sont
valables deux mois.

Si vous souhaitez
renouveler votre
demande, vous devez
impérativement
l'actualiser sur la
plateforme concernée.

à savoir

Le service Emploi et Recrutement vous propose un **accompagnement personnalisé** : aide à la rédaction du CV, définition du métier en fonction du profil, inscription sur le portail emploi territorial, ciblage des offres d'emploi.

Si vous souhaitez bénéficier de ce service, contactez le conseiller par courriel à l'adresse bourse.emploi@cdg17.fr

L'accès à la fonction publique se fait par **CONCOURS**

Consulter les offres d'emploi

L'ensemble des offres d'emploi du département sont diffusées sur le site emploi-territorial.fr



Le Centre de Gestion publie également une **Bourse de l'emploi** hebdomadaire, sur son site www.cdg17.fr

Pour une demande d'emploi au sein des collectivités, vous devez adresser directement votre candidature à leur attention.

S'inscrire aux concours

Le **calendrier des concours** est consultable sur le site du Centre de Gestion dans la rubrique « Concours et Examens ». L'inscription au concours se fait auprès du Centre de Gestion organisateur.

Afin de mettre toutes les chances de votre côté, consultez les programmes détaillés des concours, ainsi que les notes de cadrage, sur le site du Centre de Gestion dans la rubrique « Concours et Examens » / « Fiches concours et examens ».

S'informer sur la Fonction Publique Territoriale (FPT)

fncdg.fr > site national des Centres de Gestion

Consulter les avis de concours et les offres d'emplois au niveau national

cnfpt.fr > site du Centre National de la Fonction Publique Territoriale

- S'informer sur l'accès à la FPT,
- Consulter le répertoire des métiers et de formations,
- Consulter les avis de concours de la catégorie A+ (administrateurs territoriaux, ingénieurs en chef, conservateurs du patrimoine, conservateurs de bibliothèque),
- Se renseigner sur l'actualité de la fonction publique territoriale.

Toutefois le **recrutement direct** est possible :

- pour certains cadres d'emplois (postes d'adjoints),
- pour les candidats bénéficiant d'une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé).

Dans ce cas, le candidat peut adresser sa candidature directement à la collectivité.